

## Communiqué de presse

### **L'Hôpital du Valais augmente le degré de prise en charge pour le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)**

**Sion, le 22 octobre 2020 - Afin de faire face à l'évolution forte des hospitalisations des cas COVID-19, l'Hôpital du Valais active la troisième phase du plan de disponibilité pour le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR).**

La rapidité du nombre de nouveaux cas a déjà contraint le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR) à atteindre le niveau 3/4 de son plan d'urgence en moins d'une semaine.

Dès aujourd'hui, le Centre Hospitalier du Haut-Valais (SZO) s'apprête à pouvoir accueillir si nécessaire les patients COVID-19 romands et soulager le CHVR tant que la situation le permettra et en fonction son évolution.

L'Hôpital du Valais prend très au sérieux l'ampleur des circonstances actuelles qui est inquiétante.

L'augmentation du niveau de prise en charge permet une réponse qui pourrait devenir insuffisante si la courbe des infections ne s'infléchissait pas prochainement.

Nous mettons tout en œuvre afin de préserver et soulager le personnel déjà fortement éprouvé par la première vague et qui, aujourd'hui, fait face à un afflux croissant de nouveaux patients.

### **Restrictions concernant les visites au sein des établissements hospitaliers**

Suite aux nouvelles mesures annoncées par le Canton du Valais en date du 21 octobre 2020 et les visites aux patients de l'Hôpital du Valais sont interdites jusqu'à nouvel avis.

Seules les exceptions suivantes sont autorisées :

- **Au service de maternité**
  - La présence du père est autorisée en salle d'accouchement et en visite 30 minutes par jour (pré- et postnatal).

- **Au service de pédiatrie**  
Les visites du père ou de la mère sont autorisées selon des modalités à convenir avec les responsables des services.
- **Patients en situation instable ou en fin de vie**
  - Les responsables du service définissent les critères autorisant des visites de membres de la famille proche (maximum 2 personnes à la fois) en respectant les règles de limite d'accès et de protection.
- **Personnes avec troubles cognitifs**
  - Les responsables du service définissent les critères autorisant des visites. Celles-ci sont limitées à une seule personne identifiée, durant les heures de visite et en respectant les règles de limite d'accès et de protection.

Les visiteurs autorisés ne doivent pas présenter de symptômes respiratoires et/ou de fièvre, ne doivent pas être COVID positifs et respecter les mesures de protection en vigueur.

### **Information importante aux visiteurs autorisés du CHVR (Sion / Sierre / Martigny / Saint-Amé / Malévoz)**

Dans tous les cas, un visiteur **autorisé** doit disposer d'un laisser-passer en bonne et due forme signé. Ces autorisations sont soit délivrées par le service lors de l'hospitalisation, soit déposées à la réception suite à un contact téléphonique avec le service.

Nous vous remercions chaleureusement de votre compréhension.

### **Les patients ayant un rendez-vous pour une consultation ambulatoire ou une intervention**

Les rendez-vous des patients pour une consultation ou une intervention sont maintenus.

Les patients qui présentent des symptômes tels que de la fièvre et/ou des problèmes respiratoires sont priés de téléphoner au service concerné avant de se rendre à l'hôpital.

### **Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:**

Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, T 079 664 79 41